

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance
du 23 novembre 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Denis, M. Bluteau, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 09-03 du 23 novembre 2023

ACTUALISATION DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE (RDAS) EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES, RELATIVES À LA MOBILITÉ : FORFAIT AMÉTHYSTE, AMÉTHYSTE + ET CHÈQUES TAXI

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Santé publique,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°2003-XI-03 du 25 novembre 2003 créant le Règlement départemental d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées,

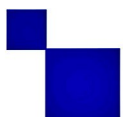
Vu la délibération n°2020-II-04 du 27 février 2020 portant création d'une nouvelle aide extra-légale à la mobilité (Améthyste +) et modifiant le Règlement départemental d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées,

Vu la délibération n°09-04 du 14 septembre 2023 approuvant le renouvellement de la convention relative à la délivrance, la distribution et le financement des forfaits Améthyste et proposant des améliorations du dispositif,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- APPROUVE l'actualisation des dispositions du Règlement départemental d'aide sociale (RDAS) en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées relatives à la mobilité concernant le forfait Améthyste, la prestation Améthyste + et les chèques taxi.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.